

Quand la commission d'attribution des logements d'un bailleur social se réveille ...

Obtenir un logement social n'est pas toujours chose facile...
En France, il manque aujourd'hui 2 000 000 de logements sociaux.



Etre représentant des locataires, ce n'est pas seulement intervenir pour régler les litiges opposant le bailleur au locataire sur la politique des loyers, les charges, les travaux, les contrats de service, la décence des logements ... c'est aussi exister au sein de la commission d'attribution des logements.

Il faut rappeler qu'outre le bailleur lui-même et les représentants des locataires, la commission d'attribution réunit aussi des représentants des EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale), de la commune où se situe le logement, de la Préfecture.

Parfois, dans l'attribution des logements sociaux, des considérations locales l'emportent sur des intérêts particuliers qui méritent pourtant une véritable attention.

C'est la cas d'une personne originaire de l'arrondissement de LENS qui habite LILLE actuellement et qui souhaitait revenir sur le secteur de LENS dans une maison adaptée à son handicap. En effet, elle est reconnue travailleuse handicapée avec un problème évolutif. Elle logeait à l'étage dans un immeuble collectif avec les problèmes inhérents à la vie en HLM.

Après avoir déposé une demande auprès de Maisons & Cités, elle est passée 10 fois en commission d'attribution de logements de ce bailleur en essayant à chaque fois un refus. Elle s'est alors tournée vers notre association dont elle connaissait la réelle implication dans le domaine du logement social et sa vocation à régler des litiges entre bailleurs et locataires.

Par téléphone et par mails, nous avons insisté auprès du bailleur pour qu'un nouvel examen tout particulier du cas de cette personne handicapée pourtant déjà connu de Maisons & Cités soit enfin et vraiment effectué. Au bout de son **12^{ème} passage en commission**, cette personne vient enfin d'obtenir un logement adapté à LENS, une petite maison avec jardin dans un quartier paisible jouxtant le Parc du LOUVRE-LENS et c'est un grand soulagement pour elle et une satisfaction pour nous, association de défense du consommateur.

Pour l'UFC QUE CHOISIR, l'aspect social reste une priorité et prime souvent sur des considérations locales parfois difficiles à admettre.

Je tiens à remercier les équipes des attributions de logements de la direction de Maisons & Cités de DOUAI, ainsi que celles du Territoire de LENS qui ont œuvré pour qu'enfin cette locataire vive dans un logement adapté à ses problèmes de santé dans un environnement qui lui a toujours été familier et qui l'aidera à mieux supporter sa maladie.

Certes nos positions parfois divergent de celles de Maisons & Cités pour ce qui est de la politique des loyers, des attentes des locataires dans la programmation et la réalisation des travaux de rénovation ou de réparation, des contrats de service (ENGIE-HOME-SERVICE, LOGISTA, ISERBA) qui restent à améliorer notablement et c'est bien ce qu'attendent les locataires de leurs représentants qui doivent s'investir et peser auprès du bailleur.

Il faut aussi rappeler les engagements pris par Maisons & Cités dans le cadre de « l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier » (ERBM)... La réhabilitation au niveau énergétique de 20 000 logements d'ici 2029 et l'obligation de construire 500 logements par an à la demande de l'État.

L'UFC Que Choisir toujours présente et vigilante ne peut qu'approuver et s'associer à cet engagement pour répondre aux attentes des locataires actuels, les ayants-droit et les futurs locataires. Maisons & Cités doit donc tout mettre en œuvre pour poursuivre son action nécessaire la réussite de ces projets.

Jacques DUPUIS, Représentant des locataires
Administrateur Maisons & Cités pour l'UFC Que Choisir

Association Locale UFC QUE CHOISIR de l'Artois

RNA : W621000161, Siret : 32774497500019

16 rue Aristide Briand – 62000- ARRAS ☎ : 03 21 23 22 97 du lundi au vendredi

Site internet <https://artois.ufcquechoisir.fr/> courriel : contact@artois.ufcquechoisir.fr

[Twitter](https://twitter.com/UFC_Artois) : @UFC_Artois

Demande d'un logement Social

L'enregistrement de la demande : Soit en ligne via le site www.demande-logement-social.gouv.fr, soit en remplissant le [formulaire cerfa n°14069*02](#)

L'instruction de la demande : Après validation de votre demande, vous pouvez être contacté si un logement correspondant à vos critères est disponible.

Le passage en commission d'attribution

La commission est composée de 6 membres titulaires désignés par le Conseil d'administration de Maisons & Cités, dont un membre représentant des locataires, du Préfet, du Président de l'Etablissement public de coopération intercommunale compétent et du maire de la Commune où sont situés les logements à attribuer. Pour chaque logement, la commission étudie au minimum 3 dossiers (sauf en cas d'insuffisance de la demande) et se prononce sur la décision d'attribuer ou non le logement.

La proposition de logement : Si la décision de la commission d'attribution vous est favorable, vous visiterez le logement qui vous a été attribué. Vous avez alors 10 jours maximum pour accepter ou refuser le logement.

Association Locale UFC QUE CHOISIR de l'Artois
RNA : W621000161, Siret : 32774497500019
16 rue Aristide Briand – 62000- ARRAS ☎ : 03 21 23 22 97 du lundi au vendredi
Site internet <https://artois.ufcquechoisir.fr/> courriel : contact@artois.ufcquechoisir.fr
[Twitter](#) : @UFC_Artois